



Divorce et succession pour les enfants

Par **chryspetit**, le **16/11/2009** à **17:06**

Bonjour, je viens de divorcer. Mon ex-mari et moi-même avons eu 2 enfants (6 et 3 ans), qui sont sous ma garde principale. Il les prend "classiquement" un WE /2 et la moitié des vacances. Ma question est la suivante : si je décédais, comment se passerait la gestion de l'héritage de mes enfants ? Je possède un appartement à Lyon à mon nom propre. Et si je décédais, je ne voudrai surtout pas que mon ex-mari puisse décider pour mes enfants de vendre l'appartement et de placer l'argent résultant dieu sait où ! Faut-il que je protège mes enfants en rédigeant devant notaire un papier stipulant que je veux que la gestion du patrimoine que je lègue soit faite par un tiers (désigné par un tribunal ? Mon père s'il est encore vivant ?) Merci pour vos réponses !